

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

- ✓ points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Par délégation de la CPNE-FP, nous avons délégué pour instruire la demande de recevabilité.

3. Questions de prise en charge

Pour un financement via l'OPCO, selon votre établissement employeur :

✓ OPCO Santé – UNIFAF

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

✓ OPCO Cohésion Sociale – UNIFORMATION

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

✓ OPCO Entreprises de proximité – AGEFOS PME

4 allée des Forgerons
Aéroparc 3
67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 49 41 51
○ Antenne LUTTERBACH
Route de Thann
Cité de l'Habitat
Immeuble B
68460 LUTTERBACH
Tél : 03 89 35 48 00

Le financement de la VAE pour le CPQ *Surveillant.e de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire* peut aussi être assuré par l'employeur (plan de développement des compétences) ou sur des fonds propres.

COÛTS DE LA DÉMARCHÉ VAE

- ✓ instruction de la demande de recevabilité : 35 euros TCC
- ✓ évaluation des compétences par un jury VAE : 350 euros TCCC
- ✓ accompagnement : voir le point *Dispositif d'accompagnement VAE*

OBJECTIF

La VAE permet à toute personne de faire reconnaître les compétences qu'elle a acquises au cours d'une activité salariée ou non salariée et / ou bénévole, en lien direct avec le diplôme visé.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ Geneviève LESPRIIT, responsable pédagogique
g.lesprit@praxis.alsace
[tél : 06 25 35 71 96](tel:0625357196)



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

CPQ Surveillant.e de nuit en secteur social, médico- social et sanitaire

Code RNCP 36360/échéance 25/04/2027
CPNEFP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-
sociales

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

École supérieure de praxis sociale

03 89 33 20 00

www.praxis.alsace

vae@praxis.alsace

CADRE DE RÉFÉRENCE

- ✓ le CQP Surveillant.de nuit est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36360>
- ✓ son accès par la formation et la VAE est encadré par le référentiel de certification de la CPNE-FP du 11 mars 2020

La définition du métier

Le surveillant de nuit est un professionnel intervenant en secteur social, médico-social et sanitaire. Quel que soit le public accompagné, enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap, sa mission est d'assurer une veille active quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit.

Le référentiel de certification

Il est structuré autour de 4 blocs de compétences (BC) :

- ✓ BC1 – Sécurité des personnes et des biens
- ✓ BC2 – Accompagnement des personnes
- ✓ BC3 – Participation à l'équipe pluri professionnelle
- ✓ BC4 – Spécificités du travail de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

Pour la validation du BC1, en plus des preuves acquises par l'expérience, le candidat devra fournir :

- ✓ le certificat SST, Sauveteur Secouriste du Travail datant de moins de 2 ans au moment du passage en jury
- ✓ le certificat EPI, Equipier de Première Intervention.

La validation des 4 BC conduit à l'obtention du CQP.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCÉDER A LA VAE POUR LE CQP Surveillant.de nuit en secteur social, médico- social et sanitaire

- ✓ justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme d'une durée minimal d'un an. Peuvent être prises en compte les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel
- ✓ avoir exercé en qualité de surveillante de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire a minima 1607 heures, soit en moyenne 158 nuits, ce qui correspond à une année de travail de nuit à temps plein
- ✓ le lien direct de l'expérience acquise avec le diplôme est établi à partir du référentiel professionnel
- ✓ il est possible de se présenter à la certification partiellement ou en totalité.

Dispenses

Les candidats titulaires de certains diplômes de niveau 3 ou 4 peuvent bénéficier de dispenses, selon la certification déjà acquise..

Poursuites d'études :

Poursuite d'étude vers un autre diplôme de travail social. L'équivalence ou la passerelle ne sont pas possibles sur le diplôme.

NOUS LOCALISER

Notre école est située sur 2 sites, à Mulhouse :

- ✓ le site Schlumberger : [4 rue Schlumberger](#)
- ✓ le site Kennedy : [22 avenue Kennedy](#)

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

Formation initiale :

Pour plus d'information concernant la formation initiale, rendez-vous à la page suivante : <https://www.praxis.alsace/formations/surveillant-de-nuit-maitre-de-maison/>

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- ✓ à s'approprier le référentiel professionnel
- ✓ à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- ✓ à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

Déroulement

Les inscriptions sont ouvertes tout au long de l'année. Contactez-nous à l'adresse : vae@praxis.alsace

Le plus souvent, l'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 8 à 12 mois, se référant aux dates du calendrier annuel du certificateur (dépôt du L2 et entretien avec le jury VAE).

Différentes propositions d'accompagnement coexistent :

- **L'accompagnement collectif** (24h)
Coût : 1920 euros TTC
- **L'accompagnement individuel** (13h)
Coût : 1220 euros TTC

Les tarifs ne comprennent pas l'étude de faisabilité préalable à la demande de recevabilité qui s'élève à un montant de 300€ TTC et seront facturés en sus.